



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE MUSIQUE BETHUNE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ATELIER COMPOSITION THIBAUT GUILLEMIN**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, souhaite mettre en place un projet sur le thème de la composition à destination des élèves des classes de piano du conservatoire communautaire,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves des 1er, 2ème et 3ème cycles de découvrir une autre approche pédagogique et d'en récolter un bénéfice pour leur apprentissage, d'échanger et de partager autour de la composition,

Considérant que la micro-entreprise « ATELIER COMPOSITION THIBAUT GUILLEMIN », avec Thibaut GUILLEMIN pianiste, compositeur, est en capacité de répondre aux attentes pédagogiques et artistiques du conservatoire en proposant une master class sur le travail autour de la composition,

En application de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec la micro-entreprise « ATELIER COMPOSITION THIBAUT GUILLEMIN », dont le siège social se situe à Locquenole (29670), 4 rue du manoir, ayant pour objet la programmation d'une master class sur le thème de la composition les samedis 2 décembre 2023 et 27 janvier 2024, au Conservatoire Communautaire - site musique de Béthune, et ce pour un montant de 1 624,20 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

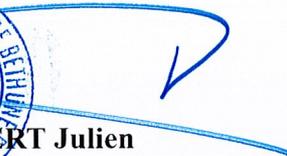
DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec la micro-entreprise « ATELIER COMPOSITION THIBAUT GUILLEMIN », ayant son siège social à Locquenole (29670), 4 rue du manoir, pour la programmation d'une master class sur le thème de la composition, les samedis 2 décembre 2023 et 27 janvier 2024, au Conservatoire Communautaire site musique de Béthune, à destination des élèves des 1^{er}, 2ème et 3ème cycle des classes de piano du conservatoire communautaire et ce pour un montant de 1 624,20 € net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **28 NOV. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



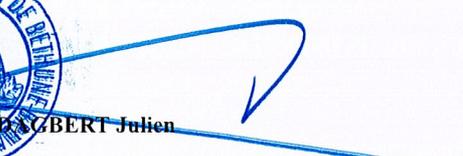
DACBERT Julien



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **28 NOV. 2023**

Et de la publication le : **28 NOV. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DACBERT Julien

